

Mairie de CHENEBIER - Département de Haute-Saône

Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 septembre 2017 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 14 votants : 14

Présents	Mme NOWINSKI Marie-Odile, Maire, MM. ABRY Francis - CROISSANT Danièle – BELOT Pierre-Marie, DEVILLERS François, Adjoints, MM. GIRARDOT Stéphane - SOMMIER Nathalie - CLAUDEL Claude, délégués aux adjoints, MM. JUGE Nathalie – DECRIND Virginie – GARDAVAUD Xavier — MONNERET Matthieu - KLEMMANN Jérôme - Marie-Laure FLORIN, conseillers municipaux.
Absents excusés	M. MULLER René.
Secrétaire de séance	Mme SOMMIER Nathalie.

Rappel des précédentes délibérations.

1) Modification de la durée de service d'un poste permanent

Mme Françoise BOILEAU est sous contrat CAE pour 20 heures hebdomadaires jusqu'au 30/09/2017. Ces contrats aidés ne seront pas renouvelés par l'Etat.

D'autre part, elle a été réaffectée sur le poste d'ATT (Adjoint Technique Territorial) vacant depuis novembre 2016 pour 9 heures hebdomadaires dédié au ménage des écoles.

Le poste d'ATT de 15 heures hebdomadaires affecté à l'entretien de l'étage mairie/salle polyvalente étant vacant, il est souhaitable d'affecter Mme BOILEAU sur ce poste en modifiant sa durée hebdomadaire de travail qui passera de 9 h à 24 heures et de supprimer le poste d'ATT de 9 heures.

Vote unanimité : 14 POUR.

2) Associations : demande de subventions.

- Le judo-club de Champagny-section Chenebier demande une subvention : 150 € attribués.
- L'ACCA de Chenebier demande une subvention afin de poursuivre l'aménagement de la maison forestière :

Vote : 4 pour 50 € - 8 pour 80 € - 2 contre. 80 € attribués.

- Coopérative Scolaire : la commission des affaires scolaires de Chenebier/Etobon a décidé de financer les séances de natation, qui font partie des activités scolaires obligatoires, sous forme de subvention comme suit :
 - ✓ Transport pris en charge 50/50 soit 600 € par commune,
- Cours pris en charge par les communes au prorata du nombre d'élèves (25 cette année) avec un reste à charge d'1 € par élève pour la coop scolaire.
Soit 916 € à la charge de la commune dont 316 € proratisés – Vote 14 pour.
- Remerciements reçus en mairie pour la subvention attribuée en 2017 : ADAPEI – Anciens Combattants – ESHL – Unafam.

3) Contrat de bûcheronnage

Une seule proposition émanant de M. Pascal SONET – aux mêmes conditions que l'an passé, à savoir :

Prestation	Tarif en € ht	Taux TVA
Abattage grumes	13	20 %
Débardage grumes	10	20 %
Façonnage stères	25	10 %
Cubage le m3	1	20 %

Vote : 14 pour.

4) SYTEVOM : rapport d'activité 2016.

Présentation du rapport consultable sur le site.

5) Demande droit de place pour camion pizza

Un artisan demande la permission de s'installer sur le parking en face du garage le samedi soir. Accord pour établir un bail de 15 € par mois à compter du 1^{er} novembre 2017 pour occupation de cette place les samedis soirs.

Vote : 14 pour.

6) Questions diverses

- **Bornage** le 26/09 à 10 h rue d'Echavanne en vue de la mise en vente d'un terrain particulier : Mme le Maire ne pouvant y assister sera représentée par Mme Nathalie JUGE – conseiller municipal.
- Remplacement du **filet de ping-pong** avec une tôle inox de 2 mm en V pour 231 € TTC. Accord 14 pour.
- Le devis de la Sté Caillods pour réaliser **la berge en béton de l'étang** La Royenne a été validé ; il se monte à 2736 € TTC.
- **Sécurité du personnel** : visite d'une personne du CDG70 pour rédaction du document unique (registre des risques) les 2 et 3 octobre prochain.
- Devis de l'entreprise Rousselot de 2360 € HT pour fermer en grillage le **renforcement de l'entrée périscolaire afin d'assurer la sécurité**. Accepté.